

# Nouvelles ententes canado-sénégalaises

*Pour mieux asseoir les acquis d'une coopération fructueuse*

par Louis Michon  
Direction générale  
des Affaires publiques

Le Canada a signé récemment, avec le gouvernement du Sénégal cinq protocoles d'entente portant sur la conservation forestière, la pêche et la transformation du poisson, l'aide alimentaire et le Fonds de contrepartie canado-sénégalais. C'est ce qu'a annoncé le Vice-Premier ministre et Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada.

### Promotion et protection de la forêt au sud de la Casamance

Ce projet d'une valeur de 8,6 millions de dollars est la poursuite d'une intervention canadienne qui s'était terminée en 1978. L'objectif du projet est d'aider le Sénégal à préserver ses ressources forestières dans la région sud du pays. Plus spécifiquement, il s'agit d'aider les populations locales à lutter contre les feux de brousse en les équipant de matériel approprié et les sensibilisant à certaines pratiques de conservation forestière. Le projet fera appel aux services des deux sociétés canadiennes, l'une étant responsable du volet forestier et l'autre s'occupant des aspects financiers et administratifs de même que des achats.

### Plan directeur pour le développement de la pêche au sud du Sénégal

Il s'agit d'un projet de 1,2 millions de dollars dont l'objectif est de favoriser le développement rationnel de la pêche dans les régions au sud de Dakar.

Une société canadienne sera responsable d'élaborer un plan directeur



touchant tous les aspects de la pêche artisanale.

### Relance de l'usine de transformation de poisson de Djifère

Acquise par le gouvernement du Sénégal, par l'entremise d'une contribution du Fonds de contrepartie canado-sénégalais, cette usine désaffectée produisait antérieurement de la farine de poisson.

Le projet visé par le protocole permettra de mettre en place une assistance technique pendant une phase de deux ans afin de relancer les activités de l'usine et d'effectuer des tests sur différents produits. La nouvelle vocation de l'usine sera de transformer le poisson pour consommation humaine au Sénégal et dans les pays voisins. Au terme de cette phase de relance, il est prévu que cette usine soit reprise en mains par une société mixte où seront représentées des groupements de pêcheurs.

### Aide alimentaire programmée 1984/85

L'entente pour ce programme implique une nouvelle contribution de

3,5 millions de dollars qui servira à l'achat de blé et de lait en poudre. Ces denrées seront vendues au Sénégal au prix du marché, le produit de la vente étant déposé dans un Fonds de contrepartie géré conjointement par le Canada et le Sénégal.

### Modification au protocole d'entente sur le Fonds de contrepartie

Cet amendement à l'entente sur le Fonds de contrepartie canado-sénégalais vise à préciser les modalités de gestion de ce fonds pour l'année en cours. Le Fonds de contrepartie est utilisé principalement pour défrayer les coûts locaux de projets canadiens de coopération. Il est prévu qu'un montant de 4 millions de dollars sera versé par le Fonds de contrepartie à une quinzaine de projets au cours de l'année 1984/85.

Ces protocoles ont été signés à Dakar par l'Honorable Cheikh Cissokho, ministre sénégalais de la Protection de la Nature et M. François Pouliot, Vice-Président pour l'Afrique francophone à l'ACDI. ■